



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1336

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : Chemin des Garennes - Elargissement de chaussées - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Roger-Dalbert

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

Séance publique du 22 mars 2010**Délibération n° 2010-1336**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Saint Genis les Ollières

objet : **Chemin des Garennes - Elargissement de chaussées - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La création de voie de desserte suite à permis de construire a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements par délibération n° 2008-0455 du conseil de Communauté en date du 15 décembre 2008. L'élargissement du chemin des Garennes à Saint Genis les Ollières entre dans le cadre de cette enveloppe budgétaire.

L'élargissement concerne la section de voie du chemin des Garennes, de l'allée des Amoureux à Marius Poncet.

Le chemin des Garennes est une voie de desserte pour un habitat pavillonnaire. Cette voie est dépourvue de trottoir sur la section concernée. Les emprises nécessaires à la réalisation du projet ont fait l'objet de cessions gratuites lors de dépôts de permis de construire des logements desservis par la voie.

Sur l'emprise des futurs travaux, la commune a fait procéder à l'enfouissement des réseaux d'éclairage public.

Il n'existe pas actuellement de réseau d'eau pluviale performant, cet ouvrage est donc à réaliser.

L'objectif de cet aménagement est de sécuriser les cheminements pour piétons tout en facilitant l'accès des riverains.

Compte tenu de l'emprise de voirie de 8 mètres et de la vocation de cette voie de desserte de quartier, la mixité cycle et véhicules, est la mieux adaptée.

Ces travaux d'aménagement sont immédiatement réalisables.

Le projet participe à l'amélioration de l'accessibilité du domaine public communautaire notamment par la mise en conformité de 300 mètres de cheminements pour piétons. La surface totale de voirie traitée est de 1 000 mètres carrés, la surface des trottoirs est de 450 mètres carrés.

L'itinéraire étant par ailleurs identifié au schéma directeur d'accessibilité (SDA) approuvé le 11 janvier 2010, ces travaux seront inscrits au plan intercommunal d'accessibilité de la direction de la voirie (PIAV) de 2010 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'élargissement de chaussées chemin des Garennes à Saint Genis les Ollières.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale B 2 - Promouvoir une politique du logement équilibrée pour un montant total de 250 000 € en dépenses sur l'opération n° 2129 à la charge du budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercice 2010.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.